



«Faces of Saint-Martin 2017»

Appel à candidature

Exposition de photographies

1

Remise des dossiers de candidature : le 24 février 2017 à 12h (Délai de rigueur).



Collectivité de Saint-Martin
Appel à candidature pour l'exposition « Faces of Saint-Martin »

PRESENTATION DU PROJET

La Collectivité de Saint-Martin organise une exposition de photographies, qui se déroulera en extérieur dans les rues de Marigot ci-après citées.

Thèmes :

- Portraits en buste (adultes hommes et femmes résidant à Saint-Martin).
- Détail d'élément naturel de Saint-Martin.
- Détail d'élément architectural de Saint-Martin

«Faces of Saint-Martin », directement inspiré du projet « Inside out» de l'artiste français JR, donne la possibilité à chacun de partager son portrait, son histoire et de faire passer un message dans l'espace urbain.

La diversité culturelle est l'une des richesses de Saint-Martin. Cette exposition illustrera la diversité de la population de Saint-Martin et replacera l'humain au cœur de la ville.

Cette exposition d'art dans la rue sera visible par le plus grand nombre et permettra aux visiteurs de plonger leur regard dans celui des habitants de l'île. Elle créera l'émotion, l'interrogation et renforcera les liens.

Des photographies **de portraits** d'adultes (hommes et femmes adultes), des détails d'éléments naturels et architecturaux de Saint-Martin seront imprimées sur du papier grand format « dos bleu » (de type affiche électorale ou affiche de métro) et collées sur les murs de la ville.

Les portraits seront placés à des endroits stratégiques de Marigot. Cette démarche artistique, à travers ces portraits, invite également les résidents à re-découvrir l'espace urbain quotidien, les touristes à déambuler dans la ville et les citoyens à s'impliquer pour montrer les atouts culturels et historiques de ce territoire

L'IMPLANTATION URBAINE DU PROJET «FACES OF SAINT-MARTIN»

- Ancienne gendarmerie, rue de la Liberté,
- Hôtel de la Collectivité,
- Hôtel de la Collectivité, rue Victor Maurasse,
- Direction de la Culture, jeunesse et sports (ancienne école du Bord de Mer),
- Direction des Affaires financières, Collectivité de Saint-Martin, rue Félix Eboué,
- Cabane, ancienne cuisine four à pain au pied du Fort Louis (monument historique inscrit),
- Local électrique, rue du Président Kennedy,
- Ancienne prison, rue Fichot (monument historique inscrit),
- Service de l'Urbanisme et du Développement durable, route du Fort Louis,
- Ancien hôpital, route du fort Louis,
- Cimetière de Marigot, boulevard de France,
- Centre médico-social, route du Fort Louis,
- Arbre *Sand box tree*, route du Fort Louis,
- Salle omnisports de Galisbay.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Profil des candidats

- Le concours est ouvert aux personnes majeures, photographes amateurs ou professionnels, résidant à Saint-Martin.
- Les organisateurs et membres du jury ne pourront pas candidater.
- 6 candidats seront sélectionnés sur leurs 10 photographies par le comité de sélection et leurs œuvres seront affichées dans les rues de Marigot.

Contrat :

- Le projet artistique retenu sera formalisé par un contrat, **établi entre le candidat et la Collectivité de Saint-Martin**, et précisant les conditions générales de participation (Emplacements, organisation, dates,...).
- Droits à l'image
 - Les auteurs des photographies « Faces of Saint-Martin » sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.
 - Ils s'engagent à faire remplir une autorisation ci-après annexée (Droit à l'image page 8) aux personnes photographiées et aux propriétaires des lieux où seront pris les détails de nature et d'architecture.
- Utilisation des photographies
La Collectivité de Saint-Martin pourra utiliser les clichés sélectionnés, gratuits, pour l'exposition de rue « Faces of Saint-Martin » qui durera 3 mois (à compter de la date de l'inauguration et pas de l'affichage ou de la dépose), mais aussi pour la campagne de communication :
 - Presse écrite, radio et audio, internet.
 - Dépliant (carte de Marigot avec emplacement des œuvres).
 - chaînes de télévision locales et régionales : (RFO, TV des îles du Nord).
 - Presse locale: Fax Info, Saint Martin's week, Daily Herald, Le Pélican.
 - En ligne : Newsletter de la Collectivité, presse locale, réseaux sociaux, site internet de la Collectivité et de l'Office de Tourisme.
- Autorisations
 - Le participant autorise la Collectivité de Saint-Martin, à titre gratuit, à publier son nom et prénom, reproduire et exploiter son image dans le cadre de communication liées à l'exposition, sur tous supports, et notamment sur les différents sites internet de la Collectivité et de l'Office de Tourisme.
 - Le participant concède à la Collectivité de Saint-Martin, à titre gratuit, le droit de reproduire et représenter les photographies sur tous supports et dans le monde entier.
 - Le participant garantit à la Collectivité de Saint-Martin contre les conséquences de tout recours qui serait intenté à son encontre du fait des exploitations visés ci-dessus.

- Modification/annulation
 - La Collectivité de Saint-Martin se réserve le droit d’écourter, de prolonger, de modifier, de différer ou d’annuler l’exposition « Faces of Saint-Martin » à tout moment, sans contrepartie, ni dédommagement aux lauréats et/ou aux modèles.

Pièces à fournir

Chaque participant devra constituer un dossier de candidature et signer les pièces constructives.

Rédigé en français, le dossier de candidature sur support papier ou par messagerie électronique en un seul envoi, comprendra :

➤ **Les 10 photographies :**

- Chaque candidat devra aborder les 3 thèmes suivants :
 - Portraits en buste (adultes hommes et femmes résidant à Saint-Martin).
 - Détail d’élément naturel de Saint-Martin.
 - Détail d’élément architectural de Saint-Martin
- Nombre de photos par thème : **8 portraits, 1 détail élément naturel, 1 détail élément architectural.**
- Les 10 photographies seront en noir et blanc.
- Format (minimum) des photographies numériques : environ : 50 cm x 30 cm (format à la française ou à l’italienne), résolution : 300 DPI.
- Les photos seront remises :
 - sur clé USB avec le nom du photographe.
 - Un tirage papier machine format A3, de chaque photographie, numéroté de 1 à 10, avec au dos de celui-ci le nom, prénom, adresse, adresse mail, numéro de téléphone du photographe et titre de la photographie.
 - Une liste précise des photographies présentées : numéro et titre de la photographie, personne représentée et nom du lieu (pour les détails d’éléments d’architecture et d’éléments naturels).
 - Un texte (1 page maximum) expliquant les intentions, la démarche artistique de l’artiste et la façon dont il a réalisé ce travail.

- **Le règlement** daté et signé précédé de la mention “lu et approuvé”,
- **Le contrat de participation** dûment rempli et signé,
- **La fiche de candidature** dûment rempli, daté et signé précédé de la mention “lu et approuvé »,
- **Un formulaire** pour chaque photographie de cession du droit à l’image des personnes représentées dûment rempli, daté et signé précédé de la mention “lu et approuvé ».
- **Le contrat de cession de droits d’auteur** dûment rempli, daté et signé précédé de la mention “lu et approuvé », en 3 exemplaires.

Les clés USB pourront être récupérées par les lauréats à partir du 30 mars 2017 à :

Collectivité de Saint-Martin
Service achats et marchés publics
10 Rue Félix Eboué – Marigot - 97150 SAINT-MARTIN



CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection qui appréciera leurs qualités artistiques et techniques, sur le respect des 3 thèmes qui devront montrer la diversité culturelle de Saint-Martin et nommera 6 lauréats.

Les photographies seront sélectionnées par le comité de sélection sur :

- La force visuelle de l'œuvre,
- Mise en scène de l'image,
- Qualité de rendu,
- Respect des 3 thèmes imposés,
- Originalité du cadrage.

Les 6 lauréats verront leurs photographies imprimées sur papier dos bleu de type affiche électorale en grand format avec leur nom mentionné en bas de l'affiche et collées sur les murs de Marigot (rues indiquées ci-dessus « implantation urbaine du projet » en page 2).

Les lauréats s'engagent à participer à une conférence où ils présenteront leur travail et leur démarche artistique. Ils donnent l'autorisation au service de communication de la Collectivité de les prendre en photographie devant leurs œuvres affichées dans les rues de Marigot.

CONDITIONS, DATES ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES

5

Transmission par voie postale ou dossier de candidature déposé contre récépissé :

Les dossiers de candidature sont placés sous double enveloppe cachetée :

- L'enveloppe extérieure, comporte l'adresse de la Collectivité (indiquée ci-après).
- L'enveloppe intérieure, sur laquelle est écrit : Exposition « faces of Saint-Martin, contient le dossier de candidature.

Aucune mention nominative sur les enveloppes.

Les dossiers de candidature seront remis contre récépissé ou acheminés par porteur (Chronopost, FEDEX ou autre) ou envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal à la :

**Madame la Présidente
Collectivité de Saint-Martin
Service achats et marchés publics
10 Rue Félix Eboué – Marigot
97150 SAINT-MARTIN**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 24 février 2017 à 12 heures (délai de rigueur).**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et heure limites fixées à la première page, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.



Collectivité de Saint-Martin
Appel à candidature pour l'exposition « Faces of Saint-Martin »

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant l'appel à candidature :

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Pôle Développement Humain : Ancienne Ecole du Bord de Mer, Marigot
97150 Saint-Martin

Tél : 0590 29 59 11

Email : Carole.tondu@com-saint-martin.fr

L'opération **Faces of Saint-Martin 2017** est cofinancée par la DAC Guadeloupe.

A _____ le.....

Signature :
(Lu et approuvé)

FICHE DE CANDIDATURE « FACES OF SAINT-MARTIN »

A joindre dans l’enveloppe avec la clé USB, les tirages papier et les autorisations des personnes photographiées et des propriétaires des lieux où seront photographiés les détails d’éléments naturel et architecturaux.

(Candidater pour l’exposition « Faces of Saint-Martin » sous-entend l’acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : Prénom :.....

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE :
.....
.....

Mail :TEL :

Je soussigné,.....déclare être l’auteur des photographies que je présente au concours « Faces of Saint-Martin » et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l’accepter sans réserve.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour participer, exposer et/ou dédommager, reproduire les personnes représentées.

7

Fait, le..... à.....

Signature :
(Lu et approuvé)

A joindre obligatoirement avec chaque photographie.

NOM : Prénom :

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE :
.....

Accepte par la présente que la photographie sur laquelle je figure ou un détail de ma propriété (nature, architecture), puisse être utilisée dans le cadre du concours « Faces of Saint-Martin » et pour la campagne de communication (presse écrite, télévision, radio, site internet).

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise la Collectivité de Saint-Martin d'utiliser la photographie me représentant pour l'exposition « Faces of Saint-Martin » et pour sa campagne de communication, sans contrepartie financières.

8

La présente privant tous droits et recours envers le photographe et la Collectivité de Saint-Martin.

M. ou Mme :

Fait, le..... à.....

Signature :

(Lu et approuvé)

CONTRAT DE PARTICIPATION ET CLAUSE PARTICULIERE

Je soussigné(e) :

NOM :Prénom :

Pose ma candidature au concours « Faces of Saint-Martin » pour mes photographies intitulées :

- 1).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 2).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 3).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 4).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 5).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 6).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 7).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 8).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 9).....
Personne représentée ou nom du lieu.....
- 10).....
Personne représentée ou nom du lieu.....

9

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de ce concours.

Si je suis sélectionné par le jury, je m'engage à faire mention, sur toutes publications de mes photographies, du concours «Faces of Saint-Martin » organisé par la Collectivité de Saint-Martin.

Date :

Signature :

Numéro de Téléphone :

Adresse postale :

Adresse électronique :



Contrat conclu entre

La Collectivité de Saint-Martin
Rue de l'Hôtel de la Collectivité
97150 Saint-Martin

Et

Prénom, Nom -----

Adresse -----

ARTICLE 1 _OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat organise la cession des droits de l'auteur portant sur des portraits photographiés et des gros plans de l'environnement naturel et urbain de Saint Martin en noir et blanc (thème : « **Faces of Saint-Martin** »).

Les photographies seront imprimées en grands formats, exposées dans le centre-ville de Marigot et collées sur les murs propriétés de la Collectivité de Saint-Martin.

Les photographies pourront être également utilisées pour les publications et des manifestations à venir de la Collectivité de Saint-Martin.

10

ARTICLE 2 _CESSION DES DROITS DE L'AUTEUR

L'auteur cède à la Collectivité de Saint-Martin, pour le monde entier, les droits de reproduction et de représentation, y compris d'adaptation de son œuvre pour une exploitation.

La cession intervient pour la durée des droits de l'auteur telle qu'elle est définie par la législation française et à titre exclusif.

Les droits cédés comprennent :

- **pour le droit de représentation** : le droit de représenter tout ou partie de l'œuvre, par tout procédé de communication au public et notamment par diffusion dans l'espace public, sur les sites web, dans ses publications, dans des cartes postales, cartes de vœux ou flyers, ou dans le cadre d'une exposition dans les lieux, propriétés de la Collectivité de Saint-Martin ;

- **pour le droit d'adaptation** : le droit d'adapter la création de l'auteur afin de l'intégrer aux sites ou dans ses publications ou dans le cadre d'une exposition ;

- **pour le droit de reproduction** : le droit de reproduire tout ou partie de l'œuvre sur tout support, tels que papier, affiche, brochure, carte postale, carte de vœux, flyers, publications, support numérique.



ARTICLE 3_GARANTIES

L'auteur déclare posséder la totalité des droits de ses photographies. Il garantit à la Collectivité de Saint-Martin la jouissance entière, paisible et libre des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions. Il déclare notamment que ses photographies sont originales et exemptes de tout emprunt susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité de Saint-Martin.

La Collectivité de Saint-Martin garantit à l'auteur le respect de son droit moral. Il s'engage à faire figurer le nom de l'auteur de manière lisible pour toute forme d'exploitation ou de représentation.

ARTICLE 4_REMUNERATION

La cession des droits de l'auteur est réalisée à titre gratuit.

ARTICLE 5_EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de sa signature.

Fait en 3 exemplaires à ----- le -----

Le photographe NOM, Prénom lu et approuvé		La Collectivité de Saint-Martin
---	--	---------------------------------

11